

REGLEMENT DE L'ASSOCIATION « Merci Yoga »

ARTICLE 1 – Objet du bureau

Le bureau veille au bon fonctionnement interne des services de l'association et à l'exécution des décisions prises en Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale.

ARTICLE 2 – Adhésions

L'adhésion est obligatoire pour l'achat d'un abonnement annuel et trimestriel. Elle est optionnelle pour l'achat de cours à l'unité et à la carte.

L'adhésion se fait par internet sur le site Hello Asso, page Merci Yoga ou via le formulaire d'adhésion transmis par Merci Yoga.

Les adhérents devront s'acquitter du règlement de l'adhésion par chèque ou par carte bancaire via Hello Asso.

Ils devront joindre :

- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du yoga en cours collectifs
- Un justificatif pour pouvoir bénéficier des réductions de 20% qui s'appliquent sur l'abonnement annuel, l'abonnement trimestriel, la séance à l'unité, et les cartes de 5 cours pour les : étudiants, chômeurs ou bénéficiaires du RSA, retraités, personnes titulaires de la carte d'invalidité.

En cas de souscription à un abonnement annuel entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre de l'année en cours, l'abonnement sera calculé au prorata des cours manqués depuis le début d'année, en partant sur la base de 35 cours annuel. À partir de janvier, c'est le forfait trimestriel qui s'applique.

ARTICLE 3 – Tarifs appliqués 2019-2020

- Adhésion annuelle : 10€
- Séance à l'unité : 15€
- Séance d'essai : gratuite, maximum une par personne
- Abonnement annuel, adhésion obligatoire : 290€ pour 1 cours par semaine
- Abonnement trimestriel, adhésion obligatoire : 110 € pour 1 cours par semaine
- Carte 5 cours à utiliser dans les 3 mois après l'achat : 65€
- Cours particulier en salle, tarif à titre indicatif et susceptible d'évoluer : 70€ l'unité – 300€ les 5 séances
- Cours particulier à domicile, tarif à titre indicatif et susceptible d'évoluer : 50€ jusqu'à 3 personnes – 220€ les 5 séances
- Cours Parents-Enfants : 18€ pour 2 personnes, +5€ par personne supplémentaire

Sur présentation d'un justificatif, 20% de réduction s'appliquent sur l'abonnement annuel, l'abonnement trimestriel, la séance à l'unité, et les cartes de 5 cours pour les : étudiants, chômeurs ou bénéficiaires du RSA, retraités, personnes titulaires de la carte d'invalidité.

L'adhésion donne droit à des réductions pour les ateliers organisés pendant les vacances scolaires.

ARTICLE 4 – Participation aux cours

Les cours démarreront le 4 septembre 2019 et se termineront le 1^{er} juillet 2020.

En cas d'absence de l'élève, celui-ci peut rattraper au sein d'une prochaine séance dans la limite des places disponibles (à confirmer avec le professeur). Il ne pourra pas demander le remboursement de la séance manquée.

Dans le cas où un élève cesse son abonnement en cours d'année, aucun remboursement ne sera possible, sauf en cas d'impossibilité totale de participer aux cours (raisons de santé, déménagement, etc.). L'adhésion restera valable jusqu'au prochain appel à cotisations.

En cas d'absence du professeur et dans l'indisponibilité d'un ou d'une remplaçante, les cours ne seront pas rattrapés ni remboursés.

ARTICLE 5 – Assurance

Toutes les personnes participant aux cours, adhérentes ou non, sont assurées par la responsabilité civile souscrite à la MAIF par l'association.

ARTICLE 6 – Modification du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur pourra être modifié par le conseil ou par l'assemblée générale ordinaire à la majorité des membres.